



VILLE DU PRADET

APPEL A CANDIDATURE

Installation de stand de débit temporaires de boissons

Buvettes – Stands et Trucks

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hotel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Mondial de la moule 2021– Vendredi 8, Samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021

Nombre de personnes attendues : 25 000 personnes sur les trois jours

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de buvette durant la manifestation dite « Mondial de la Moule 2021 ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de boissons sur le Parking Charles De GAULLE ou Place Flamenq durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de boissons. La restauration fait l'objet d'un appel à candidature à part.

III. Caractéristiques principales

Date et durée d'exécution : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du :

- Vendredi 8 Octobre à 8h00 : Montage de l'évènement ; arrivée des exposants

Au

- Dimanche 10 Octobre à 21h : Démontage de l'évènement à partir de 21h00

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement soit :

- Vendredi 8 octobre de 18h00 à 00h

- Samedi 9 octobre de 11h00 à 00h

- Dimanche 10 octobre de 11h à 21h00

Implantation et superficie : la parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le Parking Charles De Gaulle 83220 Le Pradet ou sur la place Flamenq s'il s'agit d'une buvette truck. Elle sera mise à la disposition des professionnels à partir du Vendredi 4 octobre à 8h00 et devra être complètement opérationnelle le Vendredi 8 octobre à 18h00.

Cette parcelle est d'une superficie de 9M2 (3 ML X 3ML) pour les stands et de maximum 7 ML pour les trucks

Types de Boissons autorisés : Les Professionnels s'engagent à vendre des boissons non alcoolisées en bouteilles plastiques uniquement (sodas, eau) , vin et champagne au verre plastique uniquement, Bière à la pression. Aucune boisson alcoolisée de 4^{ème} groupe ne pourra être vendue lors de la manifestation.

Contrainte logistique et réglementaire : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand Dimanche 10 octobre 2021 après 21h00. Les Professionnels sont dans l'obligation de servir dans les éco-gobelets fournis par l'organisation, à l'exception du vin et du champagne qui sera servis dans des verres à pied de type « Crystal » fournis par leurs soins. L'usage et la vente de produit dans des contenant en verre est strictement interdite. Les Boissons non alcoolisées peuvent être servis dans des gobelets plastiques avec paille.

RAPPEL : La vente des boissons alcoolisées à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client, qu'il établisse la preuve de sa majorité.

Contrainte Sanitaire

Chaque exposant et leurs employés s'engagent à être titulaire d'un pass sanitaire valable pour toute la durée de l'évènement. Des contrôles aléatoires seront réalisés par l'orga sur l'ensemble du weekend

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

1) Le critère prix : 8 points

Redevance : Les Professionnels devront verser une redevance à La Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance s'élève à 500,00 € minimum.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus haute obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

2) Valeur technique : 12 points

- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits (5 points)**
- Sous-critère 2 : Rapport Qualité / Prix (3 points)**
- Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition (2 points)**
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (2 points)**

Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.

Les candidats ayant obtenu les deux meilleures notes au classement final seront retenus.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet :

Stand de **BUVETTE HORS TRUCK** : 7 STANDS

ATTENTION : Merci de bien renseigner votre choix d'emplacement en annexe N° 1

Stand de BUVETTE TRUCK : 2

ATTENTION : Les candidats ne peuvent pas choisir leur emplacement, il sera alloué en fonction :

N° 1 : De sa place dans le Classement de la commission d'attribution des places

N° 2 : De sa dimension physique et de ses contraintes techniques (tous les emplacements prévus ne sont pas adaptés à tous les trucks)

IV. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire Souhaité, le détail des produits proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW)
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois,
- Pièces fiscales et sociales de moins de six mois
- Une photo de la Buvette
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- Note technique incluant le prix de la redevance
- **Votre règlement par chèque à l'ordre du trésor public**

VI. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : cabinet-elus@le-pradet.fr

VII. Envoi des dossiers : les dossiers devront être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes :

cabinet-elus@le-pradet.fr au plus tard **le lundi 20 septembre 2021**

Mairie du pradet, Hôtel de ville Parc Cravéro Service cabinet du Maire 83220 Le Pradet

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être retenu.

Date de publication du présent avis : Jeudi 9 septembre 2021

VIII. Examens des Dossiers : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **22/09/2021**